

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 25 octobre 2023

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 25 octobre 2023, a arrêté **deux** projets de délibération du Congrès, adopté **deux** projets de délibération du gouvernement, **37** arrêtés, examiné **74** dossiers d'étrangers et émis **trois** avis.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès autorisant le président du gouvernement à signer le contrat attribuant la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'aérodrome de Nouméa-Magenta à la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI-NC).

À la suite de la procédure de mise en concurrence clôturée le 12 août 2022, la CCI-NC a été choisie pour gérer et exploiter l'aérodrome de Nouméa-Magenta, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour rappel, c'est actuellement à la CCI-NC que sont confiées la gestion et l'exploitation de l'aérodrome de Nouméa-Magenta. Cette délégation de gestion, initialement attribuée pour cinq années, a été prolongée à plusieurs reprises le temps de déterminer la méthode adéquate de renouvellement, qui prend fin le 31 décembre 2023.

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant création du label « Bas Carbone ».

La création du label « Bas Carbone » (LBCNC) s'inscrit dans le cadre du schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC) adopté en 2016 et révisé en août 2023. Il s'agit d'un cadre de certification climatique volontaire qui permet de contribuer à l'atteinte des objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans tous

les secteurs (forêt, agriculture, transport, bâtiment, déchets, etc.) et de les valoriser économiquement.

Ce texte permet ainsi de doter la Nouvelle-Calédonie d'un cadre réglementaire et d'ouvrir le champ aux financements privés et publics et même aux particuliers qui souhaitent s'engager dans des projets écologiques locaux.

Ce label pourra être attribué à des projets permettant de réduire les émissions anthropiques de gaz à effet de serre, y compris par « séquestration » (stockage à long terme du dioxyde de carbone hors de l'atmosphère), qui sont mis en œuvre sur le territoire. Les projets bénéficiant du label peuvent se voir reconnaître les quantités de gaz à effet de serre dont ils ont contribué à éviter l'émission ou qu'ils ont contribué à séquestrer. Ces quantités sont désignées par le terme : « certificat carbone ». Le label a pour objectif de garantir notamment la qualité et la transparence de ces réductions d'émissions.

Pour bénéficier du label « Bas Carbone », un projet doit se conformer à une méthode approuvée par la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC).

Le projet de délibération prévoit de confier la compétence pour attribuer le label à un projet, au président de l'assemblée de province sur le territoire où le projet sera réalisé. Dans le cas d'un projet réalisé dans plusieurs provinces, le président de l'assemblée de province compétent serait celui de la zone dans laquelle le plus grand volume de réduction d'émission des tonnes de CO2 est localisé.

Les conditions de fonctionnement du label « Bas Carbone » seront définies par arrêté du gouvernement.

Projets de délibération du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie pour cinq affaires.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement et de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé de manière transitoire, la validité de l'autorisation, définie par l'arrêté n°2021-1827/GNC du 20 octobre 2021, de la société Georges Montagnat (SMGM) à céder du minerai de basse teneur en nickel au bénéfice final de sociétés chinoises via la société Glencore International AG.

Cette autorisation est accordée à compter du 6 novembre 2023 jusqu'au 30 juin 2024, pour un tonnage maximal annuel de 330 000 tonnes humides de minerais.

Depuis 2022, les commandes de minerai des fondeurs japonais diminuent. Cette tendance s'est très fortement accentuée courant 2023. Dans ces conditions, et afin de maintenir son activité, la SMGM a cherché à expédier son minerai vers ses autres clients en Chine pour lesquels elle bénéficie d'une autorisation d'exportation. Sur cette destination, ses exportations ont progressivement augmenté ces deux dernières années, passant de 60 000 th à 150 000 th puis 265 000 th fin août et 330 000 th début septembre, soit la limite de son autorisation actuelle. Dans ce contexte, la société SMGM se trouve dans une situation susceptible de menacer à très court terme le maintien de son niveau d'activité au cours des prochains mois.

Pour rappel, en 2022, la SMGM a été le 4^e exportateur de minerais de Nouvelle-Calédonie après NMC, SLN et SMT avec 558 183 tonnes humides exportées, ce qui représente 7,1 % des exportations totales de minerais bruts (7 308 887 tonnes humides).

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a subrogé des quotas d'exportation de produits miniers de nickel détenus par la société minière Georges Montagnat (SMGM) au titre des arrêtés n° 2016-629/GNC du 29 mars 2016, n° 2020-59/GNC du 14 janvier 2020 et n° 2021-1827/GNC du 20 octobre 2021 modifié.

La subrogation porte sur l'octroi d'un tonnage additionnel de 250 000 th au maximum par année calendaire, décompté sur le quota à destination du Japon, pour une période transitoire et renouvelable, limitée au 30 juin 2024.

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement et de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé une transaction et a habilité le président à la signer.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a organisé et fixé les attributions du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements. Une nouvelle organisation permettant de renforcer la lisibilité et l'efficacité de l'action menée dans ce service est ainsi mise en place.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant global de 171 778 950 francs destinés aux dépenses des transports scolaires des communes et structures intercommunales au titre de l'exercice 2023. La subvention est répartie ainsi :

Communes et structure intercommunale	Montant de la subvention (en francs)
Commune de Païta	3 372 352
Commune de Yaté	412 882
Caisse des écoles de Bourail	8 763 358

Commune de Thio	4 155 147
Commune de La Foa	4 101 215
SIVM de la région de La Foa	2 539 154
Commune de Boulouparis	2 653 021
Commune de Sarraméa	1 412 864
Commune de Moindou	2 377 877
Commune de Farino	1 799 736
Caisse des écoles de Lifou	23 207 505
Commune de Maré	7 154 972
Commune d'Ouvéa	4 309 691
Commune de l'Île des Pins	2 943 928
Commune de Canala	9 255 102
Caisse des écoles de Hienghène	8 975 310
Caisse des écoles de Houaïlou	7 099 937
Commune de Poindimié	8 975 310
Commune de Ponérihouen	8 123 502
Commune de Touho	5 869 236
Commune de Kouaoua	4 905 595
Commune de Koné	13 512 517
Commune de Voh	5 704 626
Commune de Pouembout	4 659 370
Commune de Poya	7 119 280
Caisse des écoles de Kaala-Gomen	6 014 168
Caisse des écoles de Koumac	3 626 411
Commune de Poum	2 960 920
Commune de Ouégoa	5 773 964

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2023-2551/GNC du 20 septembre 2023 portant attribution d'une aide à la mise en stage pour les étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré au titre de l'année 2023.

Il s'agit d'un ajustement concernant la durée du stage de pratique accompagnée n°4 des étudiants en 2^{ème} année de diplôme universitaire (DU) « Enseigner au 1^{er} degré ».

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide à la mise en stage pour les étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré au titre de l'année 2023. Cette aide concerne les étudiants inscrits en 3^e année du DU « Enseigner au 1^{er} degré » à l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC).

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement, d'Adolphe Digoué et de Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à prendre certains actes relevant des attributions de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR). Cette délégation de pouvoir est donnée pour une période d'un an.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé une étudiante en chirurgie-dentaire, ayant satisfait en France, à l'examen de cinquième année d'étude en odontologie, à exercer temporairement la profession de chirurgien-dentiste à titre de remplaçant.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le contrat de financement avec la Banque calédonienne d'investissement (BCI) pour l'octroi d'une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 1,5 milliard de francs et a habilité le président du gouvernement à signer le contrat afférent.

Cette opération permet au gouvernement d'assurer le financement de son besoin en fonds de roulement.

Au visa de Yannick Slamet et de Mickaël Forrest, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant de 914 000 francs au refuge de nuit de l'association de coopération sociale et médico-sociale (ACSMS) et de 13 086 000 francs à l'association l'Accueil.

Le refuge de nuit de l'ACSMS, qui est un foyer d'hébergement d'urgence, accueille des personnes sans domicile fixe atteintes de troubles psychiques et orientées par le CHS.

L'association l'Accueil a pour mission d'accueillir, d'héberger, d'orienter et d'accompagner temporairement les familles, les personnes sans abri et les femmes et les hommes avec ou sans enfants victimes de violence conjugales ou intrafamiliales connaissant de graves difficultés, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à prendre certains actes relevant des attributions de la direction régionale des Douanes de Nouvelle-Calédonie. Cette délégation de pouvoir, qui vise notamment à fluidifier l'instruction des autorisations sans ralentir l'activité économique des entreprises calédoniennes, est accordée pour une durée d'un an.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n°2021-969/GNC du 27 juillet 2021 portant renouvellement de la licence d'exploitation de transport aérien public de la société Air Calédonie International.

Sa licence permet toujours à la compagnie d'effectuer jusqu'au 31 juillet 2026 des services aériens réguliers et non-réguliers de passagers, de courrier et de fret entre l'aéroport international de Nouméa-La Tontouta et plusieurs aéroports de la zone Asie-Pacifique.

La modification concerne l'ajout de services aériens réguliers de passagers entre l'aéroport international de Nouméa-La Tontouta et l'aéroport international de Melbourne-Tullamarine en Australie.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé les tarifs de la société Air Calédonie International sur la ligne Nouméa-Melbourne. Les tarifs aller-simple hors taxes et surcharges sont les suivants :

Classe tarifaire	Classe réservation	Montant
Business	J	118 000
Economy	Y	98 500
Top Hibiscus	J	82 500
	D	70 500
	I	63 000
Economy Premium	W	69 500
	P	56 000
	F	45 500
Excursion	Y	60 500
Top Liberté	B	51 500
	S	44 000
Top Evasion	K	37 000
	L	32 000
Top Light	U	27 500
	Q	24 500

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a choisi la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI-NC) en tant que délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation de l'aérodrome de Nouméa-Magenta, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide financière aux sportifs portant un projet olympique ou paralympique pour Paris 2024 dans le cadre des crédits 2023. Elle est répartie comme suit :

- 500 000 francs pour Emma Terebo, nageuse championne de France du 200 mètres dos ;

- 300 000 francs à Ethan Dumesnil, nageur champion de France junior du 50 et du 100 mètres papillon.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC). Elle est arrêtée comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 2 226 472 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 285 868 francs en recettes et 10,6 millions de francs en dépenses.

Après modification, le budget 2023 du CMDNC est arrêté à la somme globale de 735 202 418 francs répartis comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 605 379 306 francs en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 129 823 112 francs en recettes et 48 865 244 francs en dépenses, faisant apparaître un suréquilibre de 80 957 868 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des subventions pour un montant total de trois millions de francs aux associations concernant l'appel à projets en faveur du sport social. Les subventions sont réparties comme suit :

Bénéficiaires	Montant de la subvention (en francs)
Association Les P'tits picots	400 000
Association Club de Futsal Gayulaz	400 000
Association CREPMM Sport pour tous	350 000
Groupement d'employeurs Nord sport et loisirs	150 000
Central Sport Sinoj	550 000
Entente sportive Wacaele	250 000
Association Track'NC	900 000

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant de 800 000 francs à Aurélie Kohnu, ancienne sportive de volley-ball de niveau international, dans le cadre d'un projet de formation pour sa reconversion professionnelle.

Au visa de Vaimu'a Muliava et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant de quatre millions de francs à l'Organisation professionnelle de l'économie numérique (OPEN NC), dans le cadre de la réalisation de l'événement « Hackagou » et de la mise en place du dispositif « La grande collecte numérique ».

Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de développement de l'économie numérique.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de six millions de francs à l'association French Tech Nouvelle-Calédonie, afin de soutenir ses missions et son évènement autour de la BlueTech.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis l'entreprise NORD TOURISME SA / MALABOU BEACH HOTEL au bénéfice de l'allocation spécifique du régime d'assurance chômage partiel.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à prendre certains actes relevant des attributions de la direction de la Formation professionnelle continue. Cette délégation de pouvoir est accordée pour une période d'un an.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé une action de formation ainsi que la prise en charge d'un parcours individualisé de formation professionnelle continue.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé sept aides au tutorat à six employeurs (KPMG Audit, Cegelec, Prony resources New Caledonia, Ballande, Cipac), dans le cadre de la formation professionnelle par alternance.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté relatif à la prise en charge financière des stagiaires de la formation professionnelle continue de l'action de formation « agent de sécurité privé qualifié », dispensée par CTS Formation.

Douze stagiaires demandeurs d'emploi ont fait leur entrée en formation le 9 octobre 2023 et sont pris en charge par la Nouvelle-Calédonie au titre des indemnités mensuelles et de la couverture sociale prévue par la réglementation en vigueur.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté relatif à la prise en charge financière des stagiaires de la formation professionnelle continue de l'action de formation « plateforme préparatoire aux métiers de la mer (PPMM) », dispensée par le GIEP-NC.

Dix stagiaires demandeurs d'emploi ont fait leur entrée en formation le 2 octobre 2023 et sont pris en charge par la Nouvelle-Calédonie au titre des indemnités mensuelles et de la couverture sociale prévue par la réglementation en vigueur.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC). Elle est arrêtée comme suit :
- pour la section de fonctionnement : 3 085 538 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
 - pour la section d'investissement : - 5 824 771 francs équilibrés en recettes et en dépenses.

Après modification, le budget 2023 du CREIPAC est arrêté à la somme globale de 130 260 950 francs répartis comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 117 095 384 francs en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 13 165 566 francs en recettes et 8 648 619 francs en dépenses, faisant apparaître un suréquilibre de 4 516 947 francs.

Au visa de Yoann Lecourieux et de Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention à la mairie de Koné afin de réaliser des travaux d'entretien de la rivière Tiombola, sur la commune de Koné. Ces travaux sont destinés à améliorer les écoulements de crues et à préserver les propriétés riveraines des risques d'érosion des berges et de divagation du cours d'eau.

Arrêtés de nomination

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Guylain de Coudenhove en qualité de directeur général de la chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie (CAP-NC) pour une durée de trois ans.

Arrêtés de désignation

Au visa de Yannick Slamet et de Thierry Santa, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a désigné au sein de divers organismes relevant de la direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS-NC).

Le collectif Handicaps Nouvelle-Calédonie et la CAFAT ont fait part des changements suivants dans leur représentation au sein des instances consultatives suivantes :

1. Au CHD :

Représentants de la CAFAT :

- Jean-Philippe Vollmer remplace Jean Saussay, en qualité de titulaire ;
- Carmen Marty remplace Jean-Louis Laval, en qualité de suppléante.

Représentants des employeurs privés :

- Amandine Minana remplace Nicolas Beaufort

Représentants des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie :

- Jean Saussay remplace Patrick Frigere en qualité de titulaire ;

- Jean-Philippe Leroux remplace Morgane Rivoal en qualité de suppléante.
- 2. Au COSS :
 - Christophe Coulson remplace Jean Saussay, en qualité de suppléant, désigné par le conseil d'administration de la CAFAT pour le représenter.
- 3. Au conseil d'administration du CHS Albert Bousquet :
 - Jean-Philippe Vollmer remplace Christophe Coulson, désigné par le conseil d'administration de la CAFAT pour le représenter.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n°2022-23-25/GNC du 5 octobre 2022 portant désignation des membres du conseil d'administration du service médical interentreprises du travail (SMIT).

Pour la CSTC-FO, Mme Béatrice Amole se retirant du conseil d'administration, un titulaire sera désigné ultérieurement ;

Pour le MEDEF-NC, Sabine Santa remplace Henri Tiedrez en qualité de titulaire, pour la durée du mandat restant à courir.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **12** titres de séjour, **23** autorisations de travail et **39** renouvellements d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret relatif aux comités techniques prévus à l'article 29-3 de la loi n°89-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret portant diverses dispositions en matière d'aide juridictionnelle et d'aide à l'intervention de l'avocat dans le cadre des modes amiables de règlement des différends et extension du dispositif de la convention locale relative à l'aide juridique à la Nouvelle-Calédonie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret portant modification des critères d'accès au dispositif de l'article L. 1803-5 du code des transports.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.